

Réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2017

Le vingt-neuf du mois de juin deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Pierre DENIS

Absents excusés : Bernard NAULIN donne pouvoir à Christophe GUILLARME, Edouard PONCET donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Mireille LAURENDON

Secrétaire de séance : Fabienne ETAIX

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

MAITRISE D'ŒUVRE SALLE DES ASSOCIATIONS

Les devis n'étant toujours pas réceptionnés, l'approbation de la maîtrise d'œuvre est reportée à la prochaine réunion.

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME – Délibération 1706001

Vu les statuts de la communauté de communes de Forez-Est,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 22 février 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider une convention entre la commune de Civens et la Communauté de Communes de Forez Est afin de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au service « Instruction » de la Communauté de Communes de Forez Est.

À l'unanimité, le conseil municipal, autorise le Maire à signer la convention pour la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme.

RAPPORT 2016 PRIX ET QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Délibération 1706002

Monsieur GUILLARME, maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services-eaufrance.fr).

Le conseil municipal valide ce rapport à l'unanimité.

REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT - Délibération 1706003

Vu la délibération du 1er mars mai 2012 approuvant le règlement d'assainissement,

Vu la délibération du 7/5/2015 portant révision n°1 du règlement d'assainissement,

Vu la délibération du 21/7/2016 portant révision n°2 du règlement d'assainissement,

Considérant qu'il convient d'apporter une modification au règlement d'assainissement,

Monsieur le maire propose de modifier l'article 10 bis, chapitre III comme suit :

« Chaque logement doit avoir son propre raccordement remplace chaque immeuble doit avoir son propre raccordement. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE – Délibération 1706004

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Demande de subvention enveloppe territorialisée 2017 – Délibération 1706005 :**

Deux devis ont été reçus pour le remplacement des fenêtres de l'école, plus pose de volets. Nous sommes dans l'attente d'un troisième.

D'après ces premiers devis, on a une estimation des travaux à hauteur de 53 456 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département au titre de l'enveloppe territorialisée 2017, sachant que l'on pourra étaler la réalisation sur 3 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Département.

- **Validation des attributions de compensation des communes de l'ex C.C. de Balbigny – Délibération 1706006 :**

La création de la communauté de Communes de Forez Est a entraîné l'application du régime de la fiscalité professionnelle unique pour les 49 communes. La C.C. de Balbigny relevait du régime de la fiscalité additionnelle. Sa fiscalité professionnelle étant désormais perçue par l'EPCI, des attributions de compensation doivent être versées à ses 13 communes. La CLECT a validé le montant des attributions de compensation. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les montants suivants :

Communes	Attribution de compensation annuelle	Attribution de compensation mensuelle
Balbigny	681 045	56 754
Bussières	259 539	21 628
Epercieux-St-P.	227 610	18 968
Mizérieux	77 400	6 450
Néronde	96 776	8 065
Nervieux	298 364	24 864
Pinay	55 125	4 594
Ste-Agathe-en-D.	8 672	723
Ste-Colombe-sur-G.	141 368	11 781
St-Cyr-de-V.	22 831	1 903
Saint-Jodard	54 010	4 501
St-Marcel-de-F.	176 828	14 736
Violay	447 255	37 271
TOTAL	2 546 823	212 235

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Voirie 2017 :** le département nous accorde une subvention de 7132 € pour les travaux de voirie. Le plateau traversant a été réalisé route de Pouilly, tout comme le trottoir, par l'entreprise COLAS. L'enrobé jusqu'à la boulangerie sera fait par le département. La place PMR devant l'église est terminée. Le bicouche a été réalisé rue du champ de course. Le manque de panneaux de signalisation « danger » est évoqué : l'entreprise sera contactée dès le lendemain.
- **MJC :** demande d'utilisation de la salle d'évolution de l'école pour de l'éveil corporel. Raphaël Séon est d'accord. Le conseil valide également.
- **Permis de construire salle des associations :** Le dossier a reçu un avis défavorable pour l'accessibilité. Un cheminement piéton est imposé du parking de l'école jusqu'à la salle, ce qui n'est pas possible techniquement. Lors de la réunion de la commission accessibilité, il a été proposé à Monsieur le Maire de déposer un nouveau dossier après le 1^{er} juillet en raison de l'évolution de la législation.

- Fête patronale : Le programme de la fête est donné. Christophe GUILLARME propose que le comité des fêtes soit associé au service de l'apéritif comme cela se fait dans de nombreuses communes. Fabien Martinon et Pierre Denis rappellent que l'équipe du comité est restreinte et a déjà une lourde charge de travail pour l'organisation de la fête. Il serait bien de solliciter également les classards et leurs parents pour assurer le service.
le 12 juillet : montage des chapiteaux. Les bénévoles seront les bienvenus pour apporter leur aide.
- Communauté de communes :
Michel Grand fait part des discussions pour le versement aux communes des fonds de concours et des conséquences financières du pacte fiscal.
SCOT : il faut décider avant le 20 juillet à quel SCOT la CCFE va appartenir. Le Préfet refuse un seul scot pour l'ensemble du département.
Le Scot Loire Centre devra être retravaillé pour avoir l'approbation du Préfet. Il peut donc être envisagé d'adhérer à Loire Sud...à suivre.
Ordures Ménagères : on va devoir harmoniser progressivement les différents systèmes de collecte et facturation des communes de Forez Est. La redevance incitative est envisagée.
- Conseil d'école : les nouvelles enseignantes sont Mmes Fargeon et Dutel.
L'effectif est stable à la prochaine rentrée. Le nouveau prestataire pour la restauration est API.
Maintien des TAP le jeudi après-midi. Il faut se donner le temps de la réflexion. De plus, des engagements sont pris avec des intervenants. Christophe Guillaume fait part du comportement très difficile de certains enfants.
- Une page facebook « Tu es de Civenis, si... » est relancée par Corine Quillon. Elle met en ligne les manifestations de la commune et des environs.
- Gouter bio à l'école : la classe CM1-CM2 est invitée à un goûter bio proposé par la municipalité mercredi matin. Au menu : yaourt et crème dessert de la ferme DUCREUX, jus de fruits, céréales.
- Monsieur le Maire présente le plan du permis de construire déposé pour le nouveau BRICOMARCHE. Il rappelle que les travaux d'Intermarché vont débuter.

TOUR DE TABLE :

- Maurice ROCLE a assisté à la réunion du SIEL (vote du budget) et évoque la sécurité lors des travaux de fauchage de l'employé communal
- Pierre DENIS évoque un problème de coupe lors du fauchage des fossés. Voir pour faire réviser le broyeur
- Dominique DUBOIS participe à une réunion mardi prochain pour les plantes invasives et revient aux nouvelles pour une intervention avec les scouts.
- Dominique DUBOIS et Fabienne ETAIX ont contacté des mutuelles afin de proposer une complémentaire communale aux civensois :
Monsieur LAFON ACTIOM : prendre une délibération avec le CCAS pour la signature d'une convention
Madame DEVILLE: rendez-vous le 6 juillet à 16 heures en mairie
- Jean-Jacques COGNARD a assisté à une réunion de la commission du développement durable : quelques kits d'ampoules basses tensions seront à la disposition des communes. Il faudra décider à qui les distribuer.
- Concours de pétanque des élus : 2 triplettes inscrites
- La SNCF n'est toujours pas intervenue pour la grille vers le passage à niveau
- THD : les travaux avancent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

La date du prochain conseil est fixée au 30 juin à 00h15 pour l'élection des délégués et suppléants en vue des sénatoriales.